



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Accès aux soins dans les territoires ruraux

Question écrite n° 34681

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inégalité d'accès aux soins des habitants des territoires ruraux. En effet, selon l'étude sortie dans *36 000 communes* n° 377 de septembre 2020, les habitants du monde rural ont 20 % moins recours aux soins hospitaliers que les habitants du monde urbain. Logiquement, cette étude démontre une forte corrélation avec la distance aux centres hospitaliers et l'absence de médecins traitants : les médecins libéraux dépistant et adressant le patient à l'hôpital, moins il y a de médecins traitants, moins il y a de dépistages et donc moins il y a d'hospitalisations. Les habitants ont donc recours à l'hôpital de manière très contrastée, dépendant de leur proximité d'habitation avec l'hôpital le plus proche. Par exemple, dans un département rural comme l'Indre, l'accès aux soins est plus limité, avec 167 médecins généralistes libéraux donc 1 médecin pour 1 600 habitants en 2018. Comme le dit très justement Mme Isabelle Dugelet, maire de La Gresle (42) « ce qui est consommé en moins en soins dans les zones rurales est en fait une part de renoncement aux soins. Là où il y a des déserts médicaux, il n'y a pas de médecins donc pas de soins à l'hôpital. C'est la double peine ». De plus, la Cour des comptes - dans un rapport rendu le 7 octobre 2020 consacré à l'application des lois de financement de la sécurité sociale - détaille l'échec des groupements hospitaliers de territoire (GHT) mis en place en 2016 avec pour objectif de « corriger les inégalités territoriales de l'accès aux soins ». En effet, la Cour de compte souligne la persistance de l'inégalité aux soins et même son renforcement avec la constitution de GHT hétérogènes qui ne sont plus en mesure d'offrir « un panier de soins homogène ». Face à ces constats, il lui demande si le Gouvernement entend changer de politique de santé, en investissant massivement dans les structures de proximité - quitte à rouvrir des unités et des services fermés dans les territoires, et en renforçant les équipes de soins par une augmentation du personnel soignant -, avec comme double objectif d'assurer des soins à tous les Français quel que soit leur lieu d'habitation et de donner une véritable chance de développement aux territoires ruraux qui, sans la santé, auront bien du mal à répondre à la demande sociale renforcée depuis le confinement, de vivre dans un environnement plus sain et qualitatif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34681

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2020](#), page 8900

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)